

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 33/2017 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature
du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité**

NOR : INTD1719732S

Le directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,
Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article R.632-13 ;
Vu le décret du 15 février 2016 portant nomination du directeur du Conseil national des activités privées de sécurité -
M. CELET (Jean-Paul),

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François PENY, secrétaire général, ou en son absence à M. Pascal GERARD, directeur chargé des opérations, ou en son absence à M. Cédric PAULIN, directeur de cabinet, ou en son absence à M. Guillaume PRIGENT, directeur adjoint de cabinet, pour signer tous les ordres de mission de l'ensemble des agents de l'établissement, les états de frais définitifs et les services faits quel que soit le montant, les bons de transport, les bons d'hôtel dans le cadre des déplacements des agents de l'établissement.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Carol THOMAS, chef du service des finances, de l'immobilier et de la commande publique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Valérie RONCHI à l'effet de signer :

- les ordres de mission de l'ensemble des agents de l'établissement ;
- les états de frais définitifs et les services faits quel que soit le montant ;
- les bons de transport, les bons hôtel dans le cadre des déplacements des agents de l'établissement.

Article 3

Délégation est donnée à M. Frédérick ROSMADE, chef du service des ressources humaines et de la formation, à l'effet de signer :

- les ordres de mission de l'ensemble des agents de l'établissement ;
- les états de frais définitifs et les services faits quel que soit le montant ;
- les bons train, les bons hôtel dans le cadre des déplacements des agents de l'établissement.

Article 4

Délégation est donnée à :

M. Rufin MANDABA, chef du service central des titres et en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Bertrand SIMONIN ;

M. Sébastien ARDANS, chef du service des affaires juridiques et du contentieux et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Virginie BOUYX ;

M. Franck DEHAY, chef du service central du contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. William GERLES ;

M. Jean-Marie BREMONT, chef du service des systèmes d'information et de communication ;

Mme Catherine MEERPOEL, chef de délégation Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Geoffrey GUILLON ;

M. Jean-Michel GOANEC, chef de délégation Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Diane PERROTEAU ;

M. Philippe POTARD, chef de délégation Sud-ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Audrey BOUDRY ;

M. Guillaume LE MAGNEN, chef de délégation Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe Mme Annabelle GENDRY-KTOURZA ;

M. Jacques-Olivier BUCZEK, chef de délégation Sud-est et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Christophe TRAVADEL ;

M. Alain SCHOENHENS, chef de délégation Est et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Philippe STEINMETZ ;

M. Pierre Frédéric BERTAUX, chef de délégation Île-de-France ;

M. Olivier REVERT, chef de délégation Océan indien et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Marc BROSSARD ;

M. Grégory RANCOU, chef de délégation Antilles-Guyane et, en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint M. Stéphane SURAY ;

M. Thierry BUSSON, chef de délégation Polynésie française ;

M. Eric PALUCH, chef de délégation Nouvelle-Calédonie.

À l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et fonctions :

- les ordres de missions des agents placés sous leur autorité ;
- les états de frais définitifs et les services faits quel que soit le montant ;
- les bons de train et les bons d'hôtel à hauteur de 60 €.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 juillet 2017.

*Le directeur du Conseil national
des activités privées de sécurité,
J.-P. CELET*